



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 22 juillet 2021.

Monsieur le Président du CHSCT de la Ville de Nice.
3, rue de l'Hotel de Ville
06364 Nice cedex 4

Objet : **Situation du Groupe scolaire Saint Barthelemy.**

Monsieur le Président du CHSCT de la Ville de Nice,

Lors d'une visite sur le site du groupe scolaire Saint Barthelemy, le 1^{er} juillet, de nombreux problèmes liés à **l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail**, nous ont fortement interpellés, à savoir :

Au niveau de la pièce de stockage des produits ménagers de l'école maternelle :

- La pièce est très exigüe, sans aération. Lors de notre visite nous avons constaté une forte odeur très inconfortable. La gardienne non-logée qui s'occupe du rangement et du stockage des produits y passe parfois beaucoup de temps ;
- Nous constatons également des fissures et des taches blanchâtres sur le mur ;
- La marche pour accéder à cette pièce est très haute, ce qui rend son accès compliqué notamment lors de ports de charges.
Cf fig 1 à 4.

Au niveau de la salle de pause de la maternelle :

- Il n'y a aucun point d'eau dans cette salle ;
- Nous constatons que du matériel y est entreposé ;
- Il manque des dalles au plafond.
Cf fig 5 à 8.

Au niveau de la salle de pause école élémentaire mixte 2 :

- Les agents prennent leurs pauses dans le local de stockage des produits et du matériel d'entretien, qui sert également de vestiaire ;
- La pièce est très exigüe ;
- La VMC ne fonctionne plus ;
- Nous constatons une forte odeur de produits d'entretien très inconfortable ;
- Le seul point d'eau pour faire la vaisselle est le lave-mains des toilettes. Ce dernier est trop petit, les agents sont donc obligés de faire la vaisselle dans le lavabo des enfants (eau froide), situé dans la cour.
Cf fig 9 à 21.

Au niveau de la cave :

- Nous constatons que les couloirs de la cave, ainsi que les différentes pièces, sont encombrés de matériels pédagogiques, notamment des livres en très mauvais état. Certaines sont remplies de gravats et de matériaux de travaux. Les agents nous montrent la pièce destinée au stockage du matériel d'entretien. Malheureusement, les caves étant inondées à chaque épisode pluvieux, ils n'ont plus été en mesure d'y stocker le matériel.
- Nous constatons que le panneau électrique se situe très près d'une ouverture sur l'extérieur d'où s'écoule l'eau lorsqu'il pleut ;
- Nous constatons également que les bas de murs s'effritent à cause des infiltrations ;
Cf fig 22 à 42.

Entretien du linge :

- Nous avons été informés que seule l'école maternelle était équipée d'un lave linge. Les agents des écoles élémentaires mixte 1 et 2, doivent eux aussi entretenir le matériel de nettoyage (lavettes, serpillières) afin d'exercer leurs missions. De plus, le protocole sanitaire de l'Éducation nationale impose aux agents de ne pas ramener leur tenue de travail chez eux et d'effectuer leur entretien sur le lieu de travail. Etant donné qu'il n'y a qu'un lave linge pour l'ensemble du groupe scolaire, les agents se voient dans l'incapacité de respecter le protocole. De plus, afin d'éviter la dégradation du lave linge, il incombe à la gardienne non logée de l'école maternelle de faire tourner les machines de l'ensemble du groupe scolaire, ce qui peut la mettre en difficulté au vu des autres missions qu'elle doit également effectuer.

Nous avons également pris connaissance du dossier technique amiante de 2016. Il apparaît que des matériaux et produits contenant de l'amiante y sont référencés. Dans le dossier, il est noté que les matériaux ne sont pas dégradés, or nous avons constaté que plusieurs murs et sols présentent des fissures. Il nous semble indispensable de refaire rapidement une évaluation de ce groupe scolaire.

(Liste non exhaustive)

Il est nécessaire que des mesures soient prises rapidement pour garantir de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité aux enfants et aux agents, ainsi que de bonnes conditions de travail pour ces derniers.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir inscrire ce dossier à l'ordre du jour de notre prochain CHSCT.


Nous vous remercions, par avance, des suites que vous donnerez à ce dossier, et vous prions d'agréer, Monsieur le Président du CHSCT de la Ville de Nice, nos salutations distinguées.

**p/o le syndicat CGT NMCA
les membres du CHSCT**

Dominique ROCTON



Sandrine COUCHAUX



Sandy VOREDINI



Copie à la Direction Bien Etre et Santé au Travail

Copie au Pôle Prévention Sécurité au Travail

Copie au Conseiller de Prévention



Fig 1



Fig 2



Fig 3



Fig 4



Fig 5



Fig 6



Fig 7



Fig 8



Fig 9



Fig 10



Fig 11



Fig 12



Fig 13



Fig 14



Fig 15

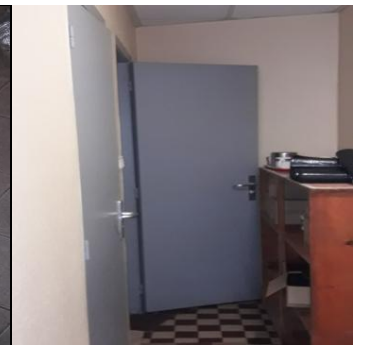


Fig 16



Fig 17



Fig 18



Fig 19

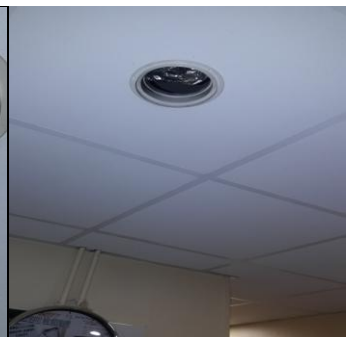


Fig 20



Fig 21



Fig 22



Fig 23

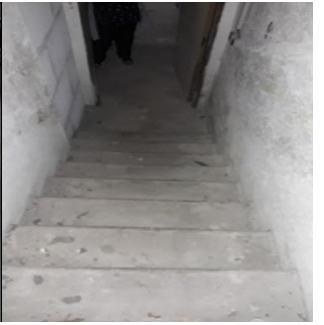


Fig 24



Fig 25



Fig 26



Fig 27



Fig 28



Fig 29



Fig 30



Fig 31

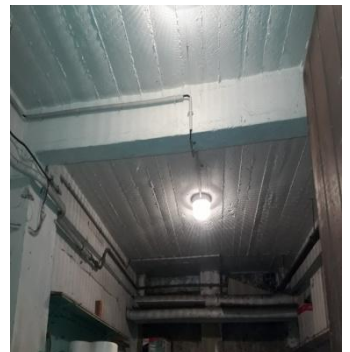


Fig 32



Fig 33

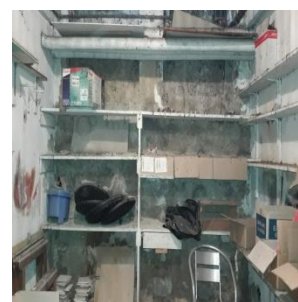


Fig 34

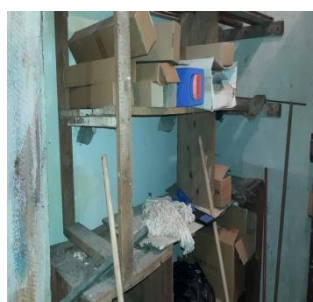


Fig 35



Fig 36



Fig 37



Fig 38



Fig 39



Fig 40



Fig 41



Fig 42